

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Enerkem Inc.	19 mars 2012	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Groupe de jeux Amaya Inc.	16 mars 2012	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario
Allied Properties Real Estate Investment Trust	21 mars 2012	Ontario
Constellation Software Inc.	19 mars 2012	Ontario
E-L Financial Corporation Limited	15 mars 2012	Ontario
GLG EM Income Fund	16 mars 2012	Ontario
Groupe d'OPC AGF	20 mars 2012	Ontario

Fonds d'actions à revenu ciblé AGF

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds à taux variable revenu AGF		
Fonds de revenu ciblé AGF		
Fonds ciblé sur l'inflation AGF		
Catégorie revenu mensuel élevé AGF		
Fonds revenu de dividendes AGF		
Northland Power Inc.	16 mars 2012	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Canadian Satellite Radio Holdings Inc.	19 mars 2012	Ontario
Fiducie de placement immobilier Dundee	21 mars 2012	Ontario
Fonds de placement immobilier Crombie	21 mars 2012	Nouvelle-Écosse
Fonds négociés en bourse Horizons	20 mars 2012	Ontario
FNB de revenu amélioré en actions Horizons		
FNB de revenu amélioré énergie Horizons		
FNB de revenu amélioré finance Horizons		
FNB de revenu amélioré producteurs d'or Horizons		
FNB de revenu amélioré d'actions américaines (\$US) Horizons		
FNB de revenu amélioré d'actions		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
internationales Horizons		
Gibson Energy Inc.	20 mars 2012	Alberta
Leader Energy Services Ltd.	16 mars 2012	Alberta
Morneau Shepell Inc.	20 mars 2012	Ontario
Northern Property Real Estate Investment Trust	16 mars 2012	Alberta
NorSerCo Inc.		
Stornoway Diamond Corporation	21 mars 2012	Colombie-Britannique

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds Invesco Trimark	20 mars 2012	Ontario
Fonds Europlus Trimark		
Fonds Trimark		
Fonds mondial d'analyse fondamentale Trimark		
Catégorie mondiale d'analyse fondamentale Trimark		
Groupe de Fonds Sentry	20 mars 2012	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie du domaine minier Sentry Catégorie de croissance de métaux précieux Sentry		
Groupe O.P.C. AGF	21 mars 2012	Ontario
Catégorie canadienne Actions de croissance AGF Fonds AGF d'actions de croissance canadiennes Fonds d'obligations canadiennes à rendement élevé AGF Catégorie Titres canadiens AGF Fonds canadien valeur AGF Fonds de ressources mondiales AGF		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Artis Real Estate Investment Trust	19 mars 2012	19 août 2010
Banque Royale du Canada	13 mars 2012	21 octobre 2011
Fairfax Financial Holdings Limited	14 mars 2012	10 décembre 2010

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Biotonix (2010) Inc.

Dans l'affaire de
la législation en valeurs mobilières du Québec (le « territoire »)

et

du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires

et

de Biotonix (2010) Inc.
(le « déposant »)

Décision**Contexte**

L'autorité principale du territoire a reçu du déposant une demande en vue d'obtenir une décision en vertu de la législation en valeurs mobilières du territoire de l'autorité principale (la « législation ») lui accordant une dispense de l'obligation prévue à l'article 4.2 du *Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables* (le « Règlement 52-107 ») d'établir les états financiers de 9130-4519 Québec Inc. (la « société visée ») pour les exercices ouverts avant le 1er janvier 2011 (tel que défini ci-dessous) selon les PCGR canadiens prévus à la partie V du Manuel de l'ICCA (les « anciens PCGR canadiens »), de façon à ce que les états financiers de la société visée pour les exercices ouverts avant le 1er janvier 2011, que le déposant doit inclure dans une circulaire de sollicitation de procurations (la « circulaire ») relativement à une prise de contrôle inversée (tel que défini ci-dessous) à être déposée sur SEDAR et préparée conformément au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (le « Règlement 51-102 »), puissent être établis en conformité avec les PCGR canadiens applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public, soit les normes internationales d'information financière prévues à la partie I du Manuel de l'ICCA (les « IFRS ») (la « dispense souhaitée »).

Dans le cadre du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires (demandes sous le régime de passeport) :

- a) l'Autorité des marchés financiers est l'autorité principale pour la présente demande;
- b) le déposant a donné avis qu'il compte se prévaloir du paragraphe 1 de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport* dans les territoires suivants : Colombie Britannique et Alberta (collectivement avec le Québec, les « territoires »).

Interprétation

Les expressions définies dans le *Règlement 14-101 sur les définitions* ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles y reçoivent une autre définition.

Déclarations

La présente décision est fondée sur les déclarations de faits suivantes du déposant :

1. le déposant est une société incorporée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*;
2. le siège social et la principale place d'affaires du déposant sont situés à Brossard, Québec;

3. le déposant est un émetteur assujéti dans les territoires et il n'est pas en défaut de ses obligations en vertu de la législation en valeurs mobilières de ces territoires;
4. les actions ordinaires du déposant sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX sous le symbole BTX;
5. le déposant et la société visée ont conclu une entente aux termes de laquelle le déposant acquerra la totalité des actions émises et en circulation de la société visée par voie de prise de contrôle inversée (la « prise de contrôle inversée »);
6. la société visée est une société incorporée en vertu de la Partie 1A de la *Loi sur les compagnies* (Québec);
7. la principale place d'affaires de la société visée est située à Montréal, Québec;
8. la société visée est un émetteur fermé au sens du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription*;
9. à la clôture de la prise de contrôle inversée, la société visée deviendra une filiale en propriété exclusive du déposant et le déposant continuera ses activités ainsi que celles de la société visée;
10. bien que juridiquement le déposant soit l'acquéreur dans le cadre de la prise de contrôle inversé, la société visée constitue l'acquéreur du point de vue comptable. Par conséquent, les états financiers consolidés de l'émetteur résultant de la prise de contrôle inversée (l'« émetteur résultant ») seront ceux de la société visée;
11. l'exercice financier du déposant se termine le 31 décembre et l'exercice financier de la société visée se termine le 31 mai. L'exercice financier de l'émetteur résultant se terminera le 31 décembre une fois la prise de contrôle inversée complétée;
12. conformément aux obligations prévues au Règlement 51-102, le déposant devra déposer sa circulaire auprès des autorités en valeurs mobilières des territoires. La circulaire devra notamment décrire la prise de contrôle inversée et inclure des informations financières sur la société visée;
13. la circulaire contiendra les états financiers annuels audités de la société visée pour son exercice financier terminé le 31 mai 2011, les états financiers annuels non audités de la société visée pour ses exercices financiers terminés le 31 mai 2010 et le 31 mai 2009 et les états financiers intermédiaires non audités de la société visée pour les périodes de six mois terminées le 30 novembre 2011 et le 30 novembre 2010;
14. le déposant doit déposer les états financiers précités de la société visée en vertu des obligations prévues au Règlement 51-102;
15. le Règlement 52-107 établit les principes comptables acceptables pour les émetteurs et s'applique aux états financiers déposés ou inclus dans un document déposé par un émetteur conformément au Règlement 51-102;
16. en vertu de l'article 4.2 du Règlement 52-107, les états financiers pour les exercices financiers ouverts avant le 1^{er} janvier 2011 doivent être établis conformément aux anciens PCGR canadiens;
17. en vertu de l'article 3.2 du Règlement 52-107, les états financiers pour les exercices financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011 doivent être établis conformément aux IFRS;
18. ainsi, les états financiers de la société visée pour les exercices terminés les 31 mai 2011, 31 mai 2010 et 31 mai 2009 (collectivement, les « états financiers de la société visée pour les exercices ouverts avant le 1^{er} janvier 2011 ») doivent être établis conformément aux anciens PCGR canadiens

et les états financiers de la société visée pour la période terminée le 30 novembre 2011 et pour la période terminée le 30 novembre 2010 doivent être établis conformément aux IFRS;

19. la préparation des états financiers pour les exercices ouverts avant le 1^{er} janvier 2011 conformément aux IFRS procureraient les avantages suivants : i) les états financiers de la société visée inclus dans la circulaire seraient tous établis conformément aux IFRS ii) la société visée n'aurait pas à inclure les notes aux états financiers se rapportant à la transition aux IFRS et iii) la société visée éviterait d'encourir des frais importants pour fournir de l'information financière n'ayant aucune valeur ajoutée;
20. la société visée a avisé le déposant qu'il n'y aurait pas de différence importante dans la comptabilisation et l'évaluation des données historiques si ces états financiers étaient établis conformément aux IFRS plutôt que conformément aux anciens PCGR canadiens.

Décision

L'autorité principale estime que la décision respecte les critères prévus par la législation qui lui permettent de la prendre.

La décision de l'autorité principale en vertu de la législation est d'accorder la dispense souhaitée à la condition que les états financiers pour les exercices ouverts avant le 1^{er} janvier 2011 soient établis conformément aux IFRS.

Fait à Montréal, le 16 mars 2012.

Louis Morisset
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2012-SMV-0016

Dividend 15 Split Corp.

Vu le placement de droits à être effectué par Dividend 15 Split Corp. (l'« émetteur ») en vertu de la notice d'offre dont le projet a été initialement déposé le 7 février 2012 (la « notice d'offre ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »);

Vu le dépôt par l'émetteur en date du 7 février 2012, de l'avis prévu à l'article 2.1(a) du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (le « Règlement 45-106 »);

Vu la lettre d'opposition émise par l'Autorité en date du 14 février 2012 relativement au placement prévu à la notice d'offre;

Vu le respect par l'émetteur des conditions prévues à l'article 2.1 du Règlement 45-106;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c.A-33.2.

En conséquence, l'Autorité accepte les renseignements fournis par l'émetteur relativement au placement de 16 276 134 droits de souscription, tel que prévu à la notice d'offre.

Fait à Montréal, le 14 mars 2012.

(s) Mathieu Simard
Mathieu Simard

Chef du Service des fonds d'investissement

Numéro de projet SEDAR : 1856214

Décision n°: 2012-FIIC-0031

Dividend 15 Split Corp. II

Vu le placement de droits à être effectué par Dividend 15 Split Corp. II (l'« émetteur ») en vertu de la notice d'offre dont le projet a été initialement déposé le 9 février 2012 (la « notice d'offre ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »);

Vu le dépôt par l'émetteur en date du 9 février 2012, de l'avis prévu à l'article 2.1(a) du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (le « Règlement 45-106 »);

Vu la lettre d'opposition émise par l'Autorité en date du 22 février 2012 relativement au placement prévu à la notice d'offre;

Vu le respect par l'émetteur des conditions prévues à l'article 2.1 du Règlement 45-106;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2.

En conséquence, l'Autorité accepte les renseignements fournis par l'émetteur relativement au placement de 5 059 000 droits de souscription, tel que prévu à la notice d'offre.

Fait à Montréal, le 14 mars 2012.

(s) Mathieu Simard

Mathieu Simard

Chef du Service des fonds d'investissement

Numéro de projet SEDAR : 1857241

Décision n°: 2012-FIIC-0032

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le

choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
African Metals Corp.	2012-02-29	11 669 545 unités	1 283 650 \$	14	15	2.3
Azelon Pharmaceuticals Canada, Inc.	2012-03-07	918 483 actions échangeables de catégorie A	917 840 \$	1	1	2.3
Banque de Montréal	2012-02-13	billets série 116	9 996 000 \$	1	0	2.3
Banque de Montréal	2012-02-22	billets série 118	10 000 000 \$	1	0	2.3
Banque de Montréal	2012-02-08	billets série 115	9 970 000 \$	1	0	2.3
Banque Royal du Canada	2012-02-06	28 650 billets	2 865 000 \$	0	27	2.3
Banque Royale du Canada	2012-02-06	billets	1 791 720 \$	0	16	2.3
Banque Royale du Canada	2012-02-09 et 2012-02-10	billets	249 650 \$	0	3	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Banro Corporation	2012-03-02	175 000 unités	176 815 844 \$	6	140	2.3
Bazaarvoice, Inc.	2012-02-29	154 000 actions ordinaires	1 823 237 \$	1	6	2.3
Cedar Mountain Exploration Inc.	2012-03-06	32 000 000 d'unités	6 400 000 \$	1	177	2.3 / 2.5
Cobalt International Energy, Inc.	2012-02-29	135 000 actions ordinaires	3 729 348 \$	1	1	2.3
Corporation de Sécurité Garda World	2012-01-31	billets	51 000 000 \$	3	15	2.3
Digital Shelf Space Corp.	2012-03-05	10 415 500 unités	1 562 325 \$	2	69	2.3 / 2.5
Eagle Hill Exploration Corporation	2012-02-10	43 636 364 actions ordinaires accréditives	7 200 000 \$	40	2	2.3
GoldQuest Mining Corp.	2012-03-02	6 600 000 unités	660 000 \$	1	24	2.3
Immunovaccine Inc.	2012-03-07	9 294 005 actions ordinaires	2 788 202 \$	1	29	2.3 / 2.5 / 2.10
Las Vegas From Home.com Entertainment Inc.	2012-02-28	3 465 000 actions ordinaires et 1 732 500 bons de souscription	173 250 \$	4	1	2.3
Nemaska Lithium Inc.	2012-01-18	1 750 000 actions ordinaires	700 000 \$	5	1	2.3 / 2.10
Panacis Medical Incorporated	2012-01-31 et 2012-02-09	3 708 042 actions catégorie A	1 500 000 \$	14	4	2.3 / 2.4

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Patient Home Monitoring Corp.	2011-12-30	déventures	52 000 \$	5	0	2.3
PetroBakken Energy Ltd.	2012-01-30	billets	895 500 000 \$	1	133	2.3
Pretium Resources Inc.	2012-02-17	1 250 000 actions ordinaires accréditatives	23 125 000 \$	1	65	2.3 / 2.10
Prometic Sciences de la Vie Inc.	2012-02-16	15 203 636 actions ordinaires et 2 857 140 bons de souscription	1 730 000 \$	5	0	2.3 / 2.10
Ressources Beaufield Inc.	2012-03-02	5 000 000 d'unités	2 000 000 \$	12	1	2.3
Ressources Gimus Inc.	2012-03-14	3 575 000 actions ordinaires	357 500 \$	22	1	2.3 / 2.5
Ressources Jourdan Inc.	2012-03-12	5 395 833 actions ordinaires	340 000 \$	7	0	2.13
RXT 100 Inc.	2012-02-17	1 847 500 unités	366 000 \$	1	17	2.3
Skyline Apartment Real Estate Investment Trust	2012-01-16	630 318 parts de fiducie	6 933 498 \$	1	65	2.3 / 2.10 / 2.24
U.S. Silica Holdings Inc.	2012-02-06	70 000 actions ordinaires	1 184 526 \$	1	1	2.3
U308	2012-02-09	19 205 000 unités	11 523 000 \$	3	43	2.3 / 2.10
UBS AG, Jersey Branch	2011-12-05 au 2011-12-09	certificats	8 549 967 \$	12	17	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
UBS AG, Jersey Branch	2011-11-30 au 2011-12-02	certificats	9 577 198 \$	9	18	2.3
UBS AG, Jersey Branch	2011-12-12 au 2011-12-16	certificats	13 550 181 \$	11	28	2.3
UBS AG, Jersey Branch	2012-01-03 au 2012-01-06	certificats	8 146 425 \$	11	15	2.3
UBS AG, Jersey Branch	2012-01-10 au 2012-01-13	certificats	4 173 223 \$	2	15	2.3
UBS AG, Jersey Branch	2012-01-16 au 2012-01-20	certificats	10 271 978 \$	14	25	2.3
UBS AG, Jersey Branch	2012-01-31 au 2012-02-03	certificats	7 058 037 \$	11	8	2.3
UMC Financial Management Inc.	2012-02-02	1 848 000 parts de participation	1 848 000 \$	1	18	2.3
Walton AZ Casa Grande LP	2012-02-03	45 219 parts de société en commandite	451 557 \$	1	13	2.3 / 2.9
Walton GA Crossroads Investment Corporation	2012-02-03	42 358 actions ordinaires catégorie B	423 580 \$	2	16	2.3 / 2.9
Walton GA Crossroads Investment Corporation	2012-02-10	31 608 actions ordinaires catégorie B	316 080 \$	1	17	2.3 / 2.9
Walton GA Crossroads Investment Corporation	2012-02-17	35 225 actions ordinaires catégorie B	352 250 \$	1	25	2.3 / 2.9

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Walton MD Gardner Heights LP	2012-02-03	26 683 parts de société en commandite	266 457 \$	1	2	2.9

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Acorn Diversified Trust	2011-01-01 au 2011-12-31	605 312,38 parts	6 801 159,42 \$	7	102	2.3 / 2.10 / 2.19
CIBC Balanced Pool	2011-01-01 au 2011-12-31	874 522 parts	11 079 956,47 \$	1	9	2.3 / 2.10 / 2.19
CIBC Canadian Bond Active Universe Pool	2011-01-01 au 2011-12-31	4 711 967 parts	52 581 209 \$	3	18	2.3 / 2.10 / 2.19
CIBC Canadian Bond Long Term Index Pool	2011-01-01 au 2011-12-31	8 402 414 parts	99 984 881 \$	2	12	2.3 / 2.10 / 2.19
CIBC Canadian Bond Overlay Pool	2011-01-01 au 2011-12-31	565 438 parts	6 425 000 \$	4	2	2.3 / 2.10 / 2.19
CIBC Canadian Bond Universe Index Pool	2011-01-01 au 2011-12-31	24 676 847 parts	292 191 345 \$	2	16	2.3 / 2.10 / 2.19
CIBC Canadian Equity All Cap Value Pool	2011-01-01 au 2011-12-31	1 474 578 parts	16 700 583,50 \$	4	15	2.3 / 2.10 / 2.19
CIBC Canadian Equity Pool	2011-01-01 au 2011-12-31	316 089 parts	2 043 729 \$	6	12	2.3 / 2.10 / 2.19
CIBC Canadian Equity S&P/TSX Index Pool	2011-01-01 au 2011-12-31	2 478 709 parts	24 082 522,58 \$	1	5	2.3 / 2.10 / 2.19

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
CIBC Canadian Money Market Pool	2011-01-01 au 2011-12-31	3 843 450 parts	41 579 322,20 \$	0	18	2.3 / 2.10 / 2.19
CIBC Commodity Pool	2011-01-01 au 2011-12-31	129 976 parts	910 550 \$	1	1	2.3 / 2.10 / 2.19
CIBC EAFE Equity Pool	2011-01-01 au 2011-12-31	689 789 parts	4 973 869 \$	6	12	2.3 / 2.10 / 2.19
CIBC U.S. Equity S&P 500 Enhanced Index Pool	2011-01-01 au 2011-12-31	2 710 589 parts	19 124 453,76 \$	9	16	2.3 / 2.10 / 2.19
CIBC U.S. Equity S&P 500 Index Pool	2011-01-01 au 2011-12-31	59 219 984 parts	348 254 967,99 \$	2	10	2.3 / 2.10 / 2.19
Cowen Healthcare Royalty Partners II, L.P.	2011-03-11, 2011-08-10, 2011-10-07	Parts	360 263 126,29 \$	3	30	2.3
Crestpoint Real Estate Investments Limited Partnership	2011-01-01 au 2011-12-31	1 761 455 parts	17 975 020 \$	1	9	2.3
EFG Private Portfolio Series Inc.	2011-01-01 au 2011-12-30	222 719,78 actions de catégorie A, 23 467,92 actions de catégorie I	3 061 420,89 \$	1	53	2.3 / 2.7 / 2.10
Fonds Bonifié canadien d'obligations à long terme SSGA	2011-01-01 au 2011-12-31	38 464 410,80 parts	410 891 560,31 \$	4	13	2.3
Fonds bonifié canadien d'obligations universelles SSGA	2011-01-01 au 2011-12-31	36 619 656,95 parts	421 310 032,08 \$	12	29	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Fonds commun d'actions américaines LODH Opus	2011-02-28 au 2011-12-21	248 345,82 parts	2 824 532,18 \$	1	0	2.3
Fonds commun d'actions canadiennes diversifiées LODH Opus	2011-01-05 au 2011-12-22	283 057,91 parts	3 261 553,34 \$	1	0	2.3
Fonds commun d'actions Europe Asie Extrême-Orient LODH Opus	2011-01-19 au 2011-12-21	458 893,48 parts	3 887 130,91 \$	1	0	2.3
Fonds commun de revenu fixe LODH Opus	2011-01-19 au 2011-12-21	530 591,99 parts	5 617 585,06 \$	1	0	2.3
Fonds de couverture opportunités Sprott S.E.C	2011-01-31 au 2011-12-30	40 098,66 parts de catégories A, F et I	1 238 101,37 \$	6	11	2.3
Fonds de couverture Sprott S.E.C. II	2011-01-31 au 2011-12-30	4 606 952,60 parts de catégories A, F et I	114 731 293,88 \$	77	459	2.3
Fonds indiciel composé plafonné SSGA MA S&P/TSX	2011-01-01 au 2011-12-31	15 816 669,31 parts	152 887 386,01 \$	2	6	2.3
Fonds Indiciel compose SSGA S&P/TSX	2011-01-01 au 2011-12-31	106 242 503,92 parts	757 691 545,81 \$	4	11	2.3
Fonds Indiciel SSGA Allemagne	2011-01-01 au 2011-12-31	2 943,49 parts	153 871,78 \$	2	0	2.3
Fonds Indiciel SSGA Australie	2011-01-01 au 2011-12-31	5 433,77 parts	243 749,26 \$	4	0	2.3
Fonds Indiciel SSGA Autriche	2011-01-01 au 2011-12-31	476,14 parts	14 868,87 \$	2	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Fonds Indiciel SSGA Belgique	2011-01-01 au 2011-12-31	966,44 parts	26 000,31 \$	2	0	2.3
Fonds Indiciel SSGA Danemark	2011-01-01 au 2011-12-31	6 732,08 parts	644 981,76 \$	4	1	2.3
Fonds Indiciel SSGA Espagne	2011-01-01 au 2011-12-31	13 521,96 parts	647 598,06 \$	4	1	2.3
Fonds Indiciel SSGA Finlande	2011-01-01 au 2011-12-31	180,63 parts	12 948,84 \$	2	0	2.3
Fonds Indiciel SSGA France	2011-01-01 au 2011-12-31	3 105,58 parts	160 966,27 \$	2	0	2.3
Fonds Indiciel SSGA Grèce	2011-01-01 au 2011-12-31	1 131,86 parts	4 000 \$	2	0	2.3
Fonds Indiciel SSGA Hong Kong	2011-01-01 au 2011-12-31	7 397,69 parts	690 434,30 \$	4	1	2.3
Fonds Indiciel SSGA Irlande	2011-01-01 au 2011-12-31	577,45 parts	2 999,85 \$	1	0	2.3
Fonds Indiciel SSGA Italie	2011-01-01 au 2011-12-31	42 487,91 parts	750 032,43 \$	5	1	2.3
Fonds Indiciel SSGA Japon	2011-01-01 au 2011-12-31	290 711,56 parts	2 196 110,68 \$	4	1	2.3
Fonds indiciel SSGA MA Canadien d'obligations à long terme	2011-01-01 au 2011-12-31	21 049 570,48 parts	222 893 715,24 \$	2	2	2.3
Fonds Indiciel SSGA MSCI EAFE	2011-01-01 au 2011-12-31	41 455 400,53 parts	352 654 756,84 \$	7	27	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Fonds Indiciel SSGA Norvège	2011-01-01 au 2011-12-31	22 008,81 parts	924 888,65 \$	5	1	2.3
Fonds Indiciel SSGA Obligations canadiennes à rendement réel	2011-01-01 au 2011-12-31	2 526 658,84 parts	33 800 371,15 \$	2	1	2.3
Fonds Indiciel SSGA Pays-Bas	2011-01-01 au 2011-12-31	697,71 parts	41 938,82 \$	2	0	2.3
Fonds Indiciel SSGA Portugal	2011-01-01 au 2011-12-31	390,78 parts	3 000 \$	1	0	2.3
Fonds Indiciel SSGA Royaume-Uni	2011-01-01 au 2011-12-31	6 885,48 parts	270 902,32 \$	2	0	2.3
Fonds indiciel SSGA S&P 500 avec couverture de devises en dollars canadiens pour les Caisses de retraite canadiennes	2011-01-01 au 2011-12-31	3 311 687,15 parts	26 147 864,53 \$	1	4	2.3
Fonds Indiciel SSGA S&P 500 pour les Caisses de retraite canadiennes	2011-01-01 au 2011-12-31	5 620 692,05 parts	311 159 591,46 \$	10	29	2.3
Fonds Indiciel SSGA Singapour	2011-01-01 au 2011-12-31	422,53 parts	23 000 \$	1	0	2.3
Fonds Indiciel SSGA Suède	2011-01-01 au 2011-12-31	466,08 parts	44 000,01 \$	2	0	2.3
Fonds Indiciel SSGA Suisse	2011-01-01 au 2011-12-31	1 284,86 parts	93 930,29 \$	2	0	2.3
Fonds MA Indiciel SSGA S&P 500	2011-01-01 au 2011-12-31	3 644 707,19 parts	24 282 599,99 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Gatehouse Real Estate Income Fund	2011-03-31 au 2011-09-30	50 067,41 parts	497 000 \$	2	13	2.3
Greystone Balanced Fund	2011-01-01 au 2011-12-31	10 369 599,03 parts	177 335 062,70 \$	2	34	2.3
Greystone Canadian Equity Fund	2011-01-01 au 2011-12-31	15 478 357,55 parts	360 468 316,51 \$	4	50	2.3
Greystone Canadian Fixed Income Fund	2011-01-01 au 2011-12-31	13 182 789,67 parts	142 733 188,47 \$	2	52	2.3
Greystone EAFE Plus Fund	2011-01-01 au 2011-12-31	27 073 638,53 parts	204 094 178,73 \$	2	39	2.3
Greystone Money Market Fund	2011-01-01 au 2011-12-31	126 745 816,4 3 parts	1 267 458 164,30 \$	1	34	2.3
Greystone Real Estate Fund Inc.	2011-01-01 au 2011-12-31	3 819 612,69 parts	287 462 166 \$	2	17	2.3
Greystone US Equity Fund	2011-01-01 au 2011-12-31	3 958 480,05 parts	41 333 933,86 \$	2	46	2.3
Guardian Balanced Fund	2011-01-01 au 2011-03-30	76 348,19 parts	1 132 245,77 \$	1	2	2.3
Guardian Canadian Bond Fund	2011-01-01 au 2011-03-30	181 335,82 parts	1 933 553,93 \$	2	8	2.3
Guardian Canadian Equity Fund	2011-01-01 au 2011-03-30	40 955,82 parts	5 725 799,31 \$	1	12	2.3
Guardian Canadian Growth Equity Fund	2011-01-01 au 2011-03-30	703 621,45 parts	18 884 856,26 \$	1	4	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Guardian Canadian Short-term Investment	2011-01-01 au 2011-03-30	39 589 014,48 parts	395 890 144,88 \$	6	480	2.3
Guardian International Equity Fund	2011-01-01 au 2011-03-30	1 575 062,05 parts	11 555 971,68 \$	1	58	2.3
Guardian U.S. Equity Fund	2011-01-01 au 2011-03-30	45 673,38 parts	405 171,09 \$	1	33	2.3
Kinsale High Yield Strategies Fund	2011-02-01 au 2011-12-01	881 474,15 parts	9 173 128,66 \$	4	38	2.3 / 2.5
Leith Wheeler Canadian Equity Fund	2011-01-01 au 2011-12-31	4 786 319,25 parts	155 194 795,16 \$	3	33	2.3
Leith Wheeler Constrained Fixed Income Fund	2011-01-01 au 2011-12-31	404 222,80 parts	4 240 855,24 \$	1	1	2.3
Leith Wheeler International Fund	2011-01-01 au 2011-12-31	3 681 914,71 parts	48 365 389,26 \$	1	62	2.3
Leith Wheeler Unrestricted Diversified Pooled Fund	2011-01-01 au 2011-12-31	2 708 905,32 parts	39 593 176,90 \$	2	10	2.3
Leith Wheeler US Equity Fund	2011-01-01 au 2011-12-31	6 515 073,54 parts	16 040 600,79 \$	1	31	2.3
Leith Wheeler US Pension Pooled Fund	2011-01-01 au 2011-12-31	4 709 109,04 parts	12 012 046,69 \$	1	13	2.3
LO Funds – Golden Age	2011-03-01 au 2011-07-25	1 881 parts	25 306,71 \$	1	0	2.3
LO Funds Money Markets (USD)	2011-05-03 au 2011-07-05	10 347 parts	101 606,31 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
LO Multiadvisers – Alpha Strategies	2011-05-02 au 2011-05-30	16 347 parts	160 955,19 \$	1	0	2.3
LO Multiadvisers – Global Equity Long/Short	2011-03-28 au 2011-11-27	40 525 parts	218 358,17 \$	1	0	2.3
Lone Star Fund VII (Bermuda), L.P.	2009-12-01, 2010-12-22, 2011-05-31	20,63 parts	401 860 000 \$	2	0	2.3
MFS Emerging Market Equity Fund	2011-01-01 au 2011-12-31	7 870 000 parts	78 700 000 \$	2	0	2.3
MFS Global Equity Fund	2011-01-01 au 2011-12-31	42 716 289,66 parts	431 809 826,99 \$	8	12	2.3
MFS International Equity Fund	2011-01-01 au 2011-12-31	14 514 013,99 parts	123 175 564,18 \$	1	4	2.3
Niagara Legacy Class B Fund	2011-03-31 au 2011-12-31	92 417,38 parts	2 906 068,02 \$	1	5	2.3
OxAM Quant Fund Limited	2011-10-03 et 2011-11-01	75 000 actions	77 453 000 \$	1	0	2.3
Panorama Private Client Fund	2011-01-31 au 2011-12-31	1 346 560,53 parts	23 455 570,99 \$	11	316	2.3 / 2.10 / 2.19
Periscope Fund LP	2011-01-01 au 2011-04-01	1 475,19 parts de catégories A et M	1 500 000 \$	1	3	2.3
Phillips, Hager & North Absolute Return Fund	2011-01-01 au 2011-12-31	7 678 744,72 parts	94 382 215 \$	44	1 027	2.3
Phillips, Hager & North Mortgage Pension Trust	2011-01-01 au 2011-12-31	5 918 088,61 parts	63 434 047,62 \$	23	173	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Q-BLK Strategic Partners, Inc.	2011-04-01	1 097,43 actions de catégorie I	1 056 710,53 \$	1	0	2.3 / 2.10
Q-BLK Strategic Partners, Inc.	2011-08-01	229,21 actions de catégorie I	219 586,05 \$	1	0	2.3 / 2.10
Red Sky Partners Fund	2011-01-31 au 2011-12-30	471 889,18 parts	13 686 152 \$	2	113	2.1 / 2.3 / 2.10
Salida Wealth Preservation Fund	2011-01-31 au 2011-12-31	1 172 672,51 parts de catégorie A, 2 184 134,83 parts de catégorie F	13 274 773,21 \$	15	245	2.3
Silvercove Hard Asset Trust	2011-01-04 au 2011-12-01	784 583,83 parts	7 845 838,29 \$	6	188	2.3
Sprott Bull/Bear RSP Fund	2011-01-31 au 2011-12-30	1 579 203,92 parts de catégories A, F et I	18 779 151,15 \$	70	359	2.3
Sprott Opportunities RSP Fund	2011-01-31 au 2011-09-30	18 632,99 parts de catégories A, F et I	305 075 \$	1	10	2.3
Sprott Private Credit Fund LP	2011-01-31 au 2011-12-30	4 853 094,30 parts de catégories A, D, E, F et I	48 542 345,24 \$	26	382	2.3
Sprott Small Cap Hedge LP	2011-01-31 au 2011-12-30	507 103,73 parts	8 366 937,22 \$	3	89	2.3
SSGA Active Canadian Universe Bond Fund	2011-01-01 au 2011-12-31	231 584,97 parts	2 256 380,28 \$	1	1	2.3
SSGA Canadian Short Term Investment Fund	2011-01-01 au 2011-12-31	47 117 532,25 parts	471 175 322,52 \$	6	8	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
SSGA Israel Index Fund	2011-01-01 au 2011-12-31	708,36 parts	7 000 \$	1	0	2.3
SSGA MA Canadian Equity Index Plus Fund	2011-01-01 au 2011-12-31	255 559,72 parts	2 879 423,91 \$	1	1	2.3
SSGA MA Global Alpha Fund	2011-01-01 au 2011-12-31	34 127,17 parts	375 057,63 \$	3	0	2.3
Waratah Income Fund Trust	2011-01-04 au 2011-12-01	203 781,53 parts de catégorie A, 40 parts de catégorie B, 11 896,53 parts de catégorie F	21 571 805,50 \$	3	205	2.3 / 2.10 / 2.19
Waratah One Trust	2011-01-04 au 2011-12-01	139 723,58 parts de catégorie A, 1 907,43 parts de catégorie B, 17 173,98 parts de catégorie F	15 880 498,30 \$	4	207	2.3 / 2.10 / 2.19
Waratah Performance Trust	2011-01-04 au 2011-12-01	474 977,70 parts de catégorie A, 2 654,64 parts de catégorie B, 34 383,07 parts de catégorie F	51 211 811,70 \$	5	366	2.3 / 2.10 / 2.19
Wellington Emerging Market Local Equity (Dublin)	2011-01-24 au 2011-10-21	10 051,98 parts	93 028,72 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
WFC Opportunities Trust	2011-06	17 479,22 parts de catégorie F	9 337 797,38 \$	1	55	2.3

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Allied Properties Real Estate Investment Trust

Vu la demande présentée par Allied Properties Real Estate Investment Trust (la « fiducie ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 16 mars 2012 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la Loi sur les valeurs mobilières, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des états financiers annuels audités comparatifs ainsi que du rapport de gestion qui les accompagne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 (collectivement, les « documents visés »), lesquels seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 21 mars 2012 (la « dispense demandée »);

Vu les déclarations faites par la fiducie.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 20 mars 2012.

Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2012-FS-0055

Constellation Software Inc.

Vu la demande présentée par Constellation Software Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 14 mars 2012 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 19 mars 2012 (la « dispense demandée ») :

1. les états financiers annuels audités comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011;
 2. la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010;
- (collectivement, les « documents visés »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur;

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 15 mars 2012.

Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2012-FS-0053

E-L Financial Corporation Limited

Vu la demande présentée par E-L Financial Corporation Limited (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 9 mars 2012 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la Loi sur les valeurs mobilières, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants qui seront

intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 14 mars 2012 (la « dispense demandée ») :

1. la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011;
2. les états financiers annuels audités comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011;
3. la circulaire de sollicitation de procurations datée du 30 mars 2011;

(collectivement, les « documents visés »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 13 mars 2012.

Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2012-FS-0050

Groupe de jeux Amaya Inc.

Vu la demande présentée par Groupe de jeux Amaya Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 8 mars 2012 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 13 mars 2012 (la « dispense demandée ») :

1. les états financiers annuels audités comparatifs de CryptoLogic pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011;
2. les états financiers annuels audités comparatifs de Chartwell Technology Inc. pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010;
3. les états financiers intermédiaires non audités comparatifs de Chartwell Technology Inc. pour la période terminée le 30 avril 2011;

(collectivement, les « documents visés »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 12 mars 2012.

Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2012-FS-0049

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».